

Sélestat, le 11 juin 2024

Communiqué de presse

Installation illégale d'un camp de gens du voyage au Grubfeld

Un convoi d'une centaine de caravanes est arrivé sur en ville, le samedi 8 juin sur les coups de midi, et s'est installé illégalement sur les terrains du Grubfeld.

Les services de la Ville et la Police nationale ont immédiatement été mobilisés.

Les plaques d'immatriculation des véhicules ont été relevées pour permettre l'identification du groupement en présence et des individus qui le composent, soit une centaine de caravanes et entre 350 et 400 personnes.

Un procès-verbal a été établi, constatant notamment les branchements illicites aux réseaux d'eau et d'électricité.

Parallèlement, Monsieur le Maire a immédiatement sollicité Madame la Préfète afin d'obtenir un arrêté préfectoral permettant l'expulsion des véhicules des terrains occupés illégalement.

Une réunion entre les services de la Ville, la Police nationale et les services de la Préfecture a eu lieu le dimanche 9 juin à 14h30. La Ville a fait part notamment des coûts liés à la gestion des déchets, au vol d'électricité et d'eau ainsi qu'à la remise en état des terrains. Elle a également informé qu'un important tournoi de beach-hand était prévu sur le site et qu'il faudrait impérativement que cette manifestation puisse avoir lieu.

Une nouvelle réunion a été organisée sur le site, le lundi 10 juin à 10h30 en présence de la Ville, de la Police nationale et de la Police municipale.

La Ville a également déposé plainte pour vol d'électricité et d'eau.

Mardi 11 juin à 8h, la Ville a réceptionné et a affiché l'arrêté préfectoral mettant en demeure les propriétaires des véhicules et caravanes stationnés illégalement à Sélestat et indiquant de quitter les lieux dans un délai de 24h.

Cet arrêté a été immédiatement notifié aux membres du campement par les agents de la Police nationale.

Marcel Bauer, maire de Sélestat, déplore que la Ville et ses habitants, parmi lesquels les usagers du site du Grubfeld, aient à subir une nouvelle fois les nuisances engendrées par ces occupations illicites. Il souligne également les coûts que cela représente pour la collectivité.

Le Maire souhaite, par ailleurs, souligner l'excellente collaboration des services de l'Etat avec ceux de la Ville afin de mettre très rapidement en place la procédure d'expulsion.

Contact Presse :

Gregory Frantz
Responsable de la communication
03 88 58 85 14
gregory.frantz@ville-selestat.fr